



Document à caractère promotionnel – Juin 2017

# BNP PARIBAS RETRAITE RESPONSABLE

## PRÉPARER SA RETRAITE

### L'INFO PLUS !

Selon les prévisions de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique), en 2010-2015, l'espérance de vie d'un individu de 65 ans est de 21 ans pour les femmes et de 18 ans pour les hommes dans les pays développés. En 2060-2065, elle pourrait respectivement atteindre 26 et 22 ans<sup>1</sup>. Cet allongement de l'espérance de vie devrait avoir une influence sur le financement des systèmes de retraite et sur les pensions versées. Dans ce contexte, une épargne individuelle, en complément des cotisations au régime général, permet de préparer sa retraite dans de meilleures conditions.

**ÉLIGIBLE ASSURANCE VIE, COMPTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS (CIF), PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE (PERP), PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE LOI MADELIN (PERM) ET PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE DES AGRICULTEURS (PERA)**

### POURQUOI PRÉPARER SA RETRAITE DÈS MAINTENANT ?

Lorsque l'on additionne l'ensemble des prestations offertes par notre régime de retraite, la pension totale perçue par un retraité est nettement inférieure à ses derniers revenus d'activité. Dans les prochaines années, les pensions versées devraient encore diminuer, en raison du vieillissement de la population et de l'endettement élevé des États occidentaux<sup>1</sup>.

Pour faire face à cette baisse des pensions, il existe des solutions d'investissement particulièrement adaptées à la préparation de la retraite. Ces fonds permettent de constituer une épargne dans le but d'obtenir un complément aux prestations de retraite et de maintenir un niveau de vie à la retraite proche de la vie active.

### POURQUOI BNP PARIBAS RETRAITE RESPONSABLE ?

**La SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) BNP Paribas Retraite Responsable regroupe plusieurs compartiments, dits de gestion à « allocation évolutive », spécialement conçus pour préparer son départ à la retraite. De plus, l'approche d'investissement implémentée au sein de chacun de ces compartiments est socialement responsable.**

Pour un départ à la retraite prévu dans un horizon compris entre 2 et 20 ans, il est possible de choisir le compartiment à « allocation évolutive » correspondant. Le gérant adapte alors la composition du portefeuille, entre actions et produits de taux (obligations et titres monétaires), en fonction de la date de départ à la retraite de l'investisseur. Plus la date de départ est lointaine, plus le compartiment est exposé aux actions dans le but de profiter de leur potentiel de performance. Puis chaque année, le gérant réduit graduellement la part investie en actions de 5 % en faveur de produits de taux, cela afin de réduire le risque du portefeuille et sécuriser progressivement l'épargne de l'investisseur en vue de son départ à la retraite. Le gérant peut modifier cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/- 10% d'actions globales par rapport à l'indice de référence. À la date d'échéance, l'investisseur peut monétiser le capital résultant ou opter pour une sortie en rente, en fonction de l'enveloppe choisie lors de l'investissement initial.

Le choix de supports d'investissements socialement responsables (ISR) permet à l'investisseur de donner en plus du sens à son épargne. En effet, l'équipe de gestion veille à sélectionner des acteurs économiques qui intègrent dans leur activité les notions de protection de l'environnement (réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, recyclage des déchets, etc.), de dimension sociale (respect du droit international du travail, respect des droits humains, etc.) et de bonne gouvernance (absence de conflits d'intérêts, indépendance du conseil d'administration, etc.) ou qui contribuent à résoudre des problématiques majeures sociales et responsables (eau, santé, alimentation, etc.).

1. Source : Panorama des pensions 2015, OCDE.



Pour en savoir plus et retrouver les performances de BNP Paribas Retraite Responsable, rendez-vous sur [www.mabanque.bnpparibas](http://www.mabanque.bnpparibas).



**BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change

## COMMENT CHOISIR LE COMPARTIMENT ADAPTÉ À SA DATE DE DÉPART EN RETRAITE ?

Il existe huit compartiments optimisés en fonction de la date prédéfinie de départ à la retraite :

- ▶ **6 compartiments à « allocation évolutive »** pour un départ prévu dans un horizon compris entre 2 et 20 ans. Chacun des six compartiments correspond à une période de départ à la retraite, par tranche de 3 ans : par ex. BNP Paribas Retraite Responsable 2034-2036 est adapté à un départ entre 2034 et 2036 ;
- ▶ **Un compartiment composé majoritairement de produits de taux** (40 % obligations, 55 % monétaire et 5 % actions) pour sécuriser son épargne, 2 ans avant la date de départ à la retraite : BNP Paribas Retraite Responsable 5.

## QUELS SONT LES AVANTAGES DE CET INVESTISSEMENT ?

Investir dans un compartiment de la SICAV **BNP Paribas Retraite Responsable** permet de :

- ▶ **Préparer dès maintenant son capital retraite** en investissant, en toute simplicité et sans montant minimum d'accès, une partie de son épargne sur les marchés financiers.
- ▶ **Bénéficier de personnalisation dans le choix de son support d'investissement**, avec une exposition aux actions et aux produits de taux adaptée à sa date de départ à la retraite.
- ▶ **Donner du sens à son épargne** avec une approche pionnière combinant investissement socialement responsable (ISR) et préparation de son départ à la retraite.

## QUELS SONT LES RISQUES ?

**Risque de perte en capital** : l'investisseur est averti que la performance de l'OPC (organisme de placement collectif) peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription), n'intégrant aucune garantie, peut ne pas lui être restitué.

**Risque actions** : les placements en actions sont exposés à d'importantes fluctuations des cours, notamment imputables aux mauvaises nouvelles concernant l'émetteur ou le marché. Par ailleurs, ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

**Risque de taux** : il correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

**Risque de crédit** : ce risque concerne la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements : la révision à la baisse de la notation d'une émission ou d'un émetteur peut entraîner une chute de la valeur des obligations au sein desquelles le compartiment a investi.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter aux prospectus et DICI de la SICAV disponibles sur [www.mabanque.bnpparibas](http://www.mabanque.bnpparibas).

L'investisseur est averti que son placement en OPC va supporter des frais qui seront fonction du cadre d'investissement choisi (Compte titres, PEA ou Assurance vie). Ces frais auront une incidence sur le montant du capital investi et sur le rendement du placement (compte tenu des commissions de souscription de l'OPC dans un Compte titres ou PEA, et des frais d'entrée ou d'arbitrage du contrat d'assurance vie/contrat de capitalisation et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie/du contrat de capitalisation ou du PEA). Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter à la documentation réglementaire de chaque OPC (document d'informations clés pour l'investisseur, prospectus, rapport annuel). **Avant de souscrire, vous devez lire attentivement la documentation réglementaire disponible en agence** et sur les sites Internet [www.mabanque.bnpparibas](http://www.mabanque.bnpparibas) et [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com). Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une recommandation ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur ces OPC et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas. Le droit de rétractation prévu par l'article L341-16 du Code monétaire et financier, relatif au démarchage, et par l'article L 222-7 du code de la consommation relatif aux ventes de biens et à la fourniture de prestation de services à distance ne s'applique pas aux OPC. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le prospectus du produit financier décrit dans ce document. Cet OPC est géré par BNPP AM France, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en France (numéro d'enregistrement 96002), constituée sous forme de société par actions simplifiées, au capital de 70 300 752 euros, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832 [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com), BNP Paribas, SA au capital de 2 494 005 306 € - Siège social : 16 bd des Italiens 75009 Paris, immatriculée sous le n° 662042449 RCS Paris- ORIAS n° 07 022 735.

Société de gestion : BNP Paribas Asset Management France

Classe d'actifs : Diversifié

Devise de référence : EUR

Forme juridique : SICAV à compartiments de droit français conforme à la directive européenne 2009/65/CE

Souscription / Rachat : J avant 17h (heure de Paris)

VL utilisée / publiée : Quotidienne

Pour un départ à la retraite dans un horizon compris entre 2 et 20 ans :

**BNP Paribas Retraite Responsable 2034-2036**

Code ISIN : FR0013049426

Échelle de risque<sup>1</sup> : 6/7

Frais courants<sup>2</sup> : 1,50 %

**BNP Paribas Retraite Responsable 2031-2033**

Code ISIN : FR0011351717

Échelle de risque<sup>1</sup> : 5/7

Frais courants<sup>2</sup> : 1,39 %

**BNP Paribas Retraite Responsable 2028-2030**

Code ISIN : FR0010839274

Échelle de risque<sup>1</sup> : 5/7

Frais courants<sup>2</sup> : 1,67 %

**BNP Paribas Retraite Responsable 2025-2027**

Code ISIN : FR0010390807

Échelle de risque<sup>1</sup> : 4/7

Frais courants<sup>2</sup> : 1,63 %

**BNP Paribas Retraite Responsable 2022-2024**

Code ISIN : FR0010146803

Échelle de risque<sup>1</sup> : 4/7

Frais courants<sup>2</sup> : 1,39 %

**BNP Paribas Retraite Responsable 2019-2021**

Code ISIN : FR0010146787

Échelle de risque<sup>1</sup> : 4/7

Frais courants<sup>2</sup> : 1,11 %

Pour un départ à la retraite dans un horizon de moins de 2 ans :

**BNP Paribas Retraite Responsable 5**

Code ISIN : FR0010146837

Échelle de risque<sup>1</sup> : 2/7

Frais courants<sup>2</sup> : 0,78 %

Assurance vie 4,75 % maximum

Frais d'entrée du contrat

d'assurance vie

ou frais d'arbitrage du contrat 1 % maximum

Frais de gestion du contrat CIF et PEA 0,96 %

Frais d'entrée 2 % maximum

Frais de gestion du PEA 17 €/an

1. 1 : le risque le moins élevé, 7 : le risque le plus élevé.

Plus le risque est élevé, plus l'horizon de placement recommandé est élevé.

2. Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés à la SICAV. Il est calculé sur la base de l'actif net. Données au 21/09/2016.

Source : BNPP AM, au 01/06/2017.

